

Cahier de doléances du Tiers État de Landudec (Finistère)

Cahier des charges et doléances de la paroisse de Landudec pour les états généraux fixés au 27 avril 1789.

Nous, habitants de la paroisse de Landudec, régulièrement convoqués et assemblés pour arrêter le cahier de nos charges, réclamations et doléances pour les états généraux convoqués par Sa Majesté à Versailles le 27 de ce mois :

1°) Déclarons et professons fidélité et obéissance au Roi notre souverain seigneur ; déclarons et professons encore sa personne sacrée.

2°) Désirons que la religion catholique, apostolique et romaine soit la seule admise en France.

3°) Que les citoyens de tous ordres, rangs et dignités, supportent tous les impôts, indistinctement et proportionnellement à leurs facultés et à leurs biens.

4°) Qu'il soit faite une répartition proportionnelle de tous les biens ecclésiastiques sans distinction, de manière que tous les membres du clergé y aient une part raisonnable et graduelle, depuis l'archevêque jusqu'aux simples prêtres habitués des paroisses, afin que ceux-ci soient affranchis de la honte de la quête, c'est-à-dire de celle de mendier.

5°) Que les citoyens de tous les ordres, sans distinction, contribuent à l'entretien des chemins publics et à la confection des nouveaux, s'il en était besoin, ainsi qu'à toutes les corvées en général.

6°) Que le franc-fief, établi lorsque la noblesse seule faisait le service des armes, soit aboli, aujourd'hui que les armées ne sont composées que du Tiers État.

7°) Que le fief anormal ou domaine congéable soit converti en censive.

8°) Que chaque particulier soit libre de faire ses moutures dans tel moulin qu'il jugera à propos, ce qui éviteront des contestations ruineuses aux familles.

9°) Nous déclarons, au surplus, adhérents comme il fut juste aux charges arrêtées par le Tiers État. dans sa dernière assemblée ; desquelles charges qui sont imprimées, nous avons une parfaite connaissance et lesquelles aussi ont été remises au Roi par nos députés vers Sa Majesté.

Fait et rédigé en la sacristie de l'église paroissiale de Landudec

Sous les seings de Guillaume Le Floch, Mathieu Le Mignon et René Bernard.

Les autres délibérants ayant déclaré ne savoir signer et ce, séparément, requis le mon seing ce jour, treizième avril mil sept cent quatre vingt neuf, ainsi signé sur le duplicata qui demeurera déposé aux archives.